

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

date de convocation 12/04/2019

date d'affichage 23/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Françoise GAUTHIER, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY et Cindy DAUBIN.

Secrétaire de séance : M. Benoit THIBAUT

Sont présents Mmes Fouquet, Trompette et M. Lagrou venus exprimer les difficultés de stationnement rencontrées rue de l'Hirondelle, vu le nombre de véhicules stationnés en permanence (fourgons) par M. Fievet et le nombre de places restreintes. La municipalité est donc interpellée pour trouver une solution.

La séance ouverte, lecture est faite du compte rendu de la séance du 28 mars 2019 ; M. Daigny demande dans quelle mesure il doit être également signé par le secrétaire de séance lors de sa publicité. Il est approuvé à l'unanimité.

1/ BUDGET PRIMITIF 2019 :

La commission du budget s'est réunie le 11 avril. Le Maire présente donc les orientations budgétaires qu'elle propose : maintien des taux d'imposition pour un produit d'impôts de 179.783€ (dont 37.569€ de FNGIR à reverser).

Investissement – section équilibrée à 222.945€ : Outre les dépenses obligatoires (part capital des emprunts 34.535€), les dépenses suivantes sont envisagées pour un total de 188.410€ : accessibilité salle polyvalente et école, remplacement des menuiseries écoles sur cours côté maternelle + à la salle polyvalente façade entrée et autres façades en option, travaux de voirie chemin de Croix Sire, de Villers, de l'Eglise et de l'Hérelle, équipements divers (matériel scolaire...) travaux aux logements communaux et borne incendie rue du 8 mai.

Ces dépenses seront financées par l'excédent 2018 pour 31.303,76€, les restes à réaliser «recettes» pour 29.045€ de subventions, le virement de crédits de fonctionnement 121.832,24€ et les recettes propres d'investissement (FC tva, taxe d'aménagement)

Fonctionnement – section équilibrée à 827.062,61€ : Les dépenses courantes s'élèvent à 364.023€ + virement pour équilibre de la section d'inv. 121.532,24€ + 341.507,37€ de disponible sur excédent.

Elles seront financées par les recettes suivantes : recettes courantes 224.728€ + impôts (4 taxes + CVAE) 179.783€ dont 37.569€ de reversement FNGIR « bénéfice réforme TP » + 422.551,61€ d'excédent 2018.

Le Conseil valide le programme d'investissements ; il se positionnera sur le remplacement des fenêtres à l'arrière de la salle polyvalente à réception des devis. Il est prévu également de remplacer les radiateurs du logement, 4 rue des écoles.

Il délibère ensuite sur les points suivants :

**** fournitures scolaires** : la CCALN versera à la commune 50€/enfant. La prévision est augmentée du solde des crédits non utilisés en 2018 (280€)

**** Travaux de voirie** : inscription des travaux sur le chemin de Villers hors agglomération

**** Frais scolarité des enfants de Plessier à l'extérieur** : La commune reste redevable, à ce jour, de plus de 20.000€ pour la scolarisation des enfants de Plessier sur d'autres communes (Mézières, Sisco de l'Avre & écoles privées).

En effet, inscrire son enfant dans une autre commune induit pour Plessier le règlement aux communes d'accueil de 865€ en maternelle et 532€ en primaire.

La commune se refuse de régler ces sommes. Toutefois une provision de 9.000€ sera inscrite pour éviter une insuffisance de crédits pour le règlement des autres dépenses de ce chapitre.

**** Subventions :** le Conseil retient à la majorité les propositions de la commission, à savoir :

== renouvellement des adhésions CAUE (50€) club Magel (40€) Ass.maires 80 (192€) CAPEM (36€) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (30€)

== Associations communales : Football (1.200[€]) Tennis de table (500€) Gymnastique (800€) Comité des fêtes (1.000€ en 2 versements+600€ provision arbre de Noël) Usep écoles (350€+ 600€ forfait sur transport sortie scolaire) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (750€) Sté chasse (300€) CLSH Hangest /Ass.familles rurales (provision de 2.712€).

M. Lescureux propose de verser une subvention au Souvenir Français en charge de l'entretien des tombes des soldats ; des renseignements seront pris auprès du Président de cette association pour connaître les conditions d'intervention dans les cimetières communaux.

Une réunion est prévue le 23/04 entre les Maires d'Arvillers, Hangest, Le Quesnel et Plessier pour étudier la possibilité d'une garderie mutualisée le mercredi en période scolaire.

**** Impôts :** La masse des impôts est donc, compte tenu de ces décisions, arrêtée à 179.783€ ; la commune, «bénéficiaire» suite à la réforme de la taxe professionnelle, reversera 37.569€ de FNGIR.

Le budget primitif est voté à l'unanimité

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 : La masse des impôts 2019 arrêtée à 179.783€, les taux 2018 seront donc maintenus en 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	17,66%
Taxe foncier bâti	13,14%
Taxe foncière non bâti	36,89%
Contribution foncière entreprises	16,68%

Adopté à l'unanimité.

3/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Requête d'habitants de la rue du 11 novembre :** Chacun a été destinataire du courrier co-signé par M.Mmes Koënic-Légrand, Desseaux, Rumeau, Lambert-Daubin et Lefevre habitants du 9 au 21 rue du 11 novembre qui demandent la suppression de la zone de chargement sur voirie du Gaec Laurain-Damay et revient sur les termes des mesures prises et des aménagements réalisés en 2016 suite à la médiation de M. Gally, conseiller municipal. Pour ces administrés, ces mesures et engagements ne sont pas respectés d'autant que la zone matérialisée par la peinture jaune sur les bordures vient d'être rallongée.

Le Maire reconnaît avoir remis la peinture à M. Damay à cette fin. Les conseillers regrettent de ne pas en avoir été avertis et surtout qu'on leur demande maintenant de se positionner sur le l'allongement de la zone d'interdiction de stationner pour la réserver aux chargements du Gaec. Mmes Patte et Cleuet, M. Lescureux refusent de prendre part au vote. **Le Conseil se prononce par 3 voix pour le maintien en l'état de la zone définie par la peinture jaune des bordures, 3 abstentions et 1 vote contre.**

- Monsieur Daigny signale qu'il semble que deux tilleuls soient morts au croisement vers Fresnoy (à surveiller donc) et qu'il serait opportun de prévoir une taille des ifs à l'entrée du cimetière.
- Monsieur Thibaut questionne le Maire sur la plantation d'un arbre au milieu de l'aire engazonnée servant de stationnement au cimetière. L'emplacement n'est pas idéal et il risque d'être endommagé.
- **Grange Kornoutytch** : N'est-il pas possible de faire nettoyer le terrain ? M. Kornoutytch est injoignable ; le Maire oriente régulièrement des personnes souhaitant récupérer des matériaux sur ce terrain privé où la commune ne peut légalement intervenir. Mais ces personnes n'arrivent pas à le joindre.
- **Maison Cuvillier & Journé – rue de Pierrepont** : la commune ne peut-elle engager une procédure (biens vacants et sans maître / ou abandonnés) pour s'approprier ces maisons à l'abandon et supprimer le risque qu'elles représentent.
- **Constructions Lambert rue de Villers** : Un courrier recommandé lui a été adressé le 1^{er} avril. Le récépissé n'a pas été réceptionné à ce jour, la Poste disposant de 15 jours pour lui notifier.
A défaut, il sera retourné en mairie. Le Maire saisira alors la DDTM qui prendra le relais pour que M. Lambert se mette en règle ou à défaut pour engager des poursuites judiciaires adéquates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,

